

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 18 novembre 2025 et séance extraordinaire du 25 novembre 2025

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - certificats de la procédure d'enregistrement tenue du 1er au 5 décembre 2025

Objet : déposer les certificats de la procédure d'enregistrement relatives aux règlements :

- **SH-768** décrétant un emprunt et une dépense de 520 000 \$ pour la réalisation de divers mandats de services professionnels;
- **SH-769** décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de réfection aux bâtiments administratifs municipaux ainsi que les honoraires professionnels;
- **SH-770** décrétant un emprunt et une dépense de 1 925 000 \$ pour la réalisation de divers travaux pour le maintien d'actifs immobiliers;
- **SH-771** décrétant un emprunt et une dépense de 2 298 000 \$ pour la réalisation de divers travaux pour le maintien d'actifs immobiliers;
- **SH-772** décrétant un emprunt et une dépense de 2 275 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'honoraires professionnels;
- **SH-773** décrétant un emprunt et une dépense de 2 169 000 \$ pour des travaux de réfection et de réhabilitation de ponceaux;
- **SH-774** décrétant un emprunt de 3 700 000 \$ et une dépense de 5 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage;
- **SH-775** décrétant un emprunt de 3 750 000 \$ et une dépense de 4 750 000 \$ pour le remplacement et le reconditionnement de véhicules lourds et de machineries.

Les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures n'a pas été atteint.

Dans le présent cas, aucune signature n'a été recueillie.

5. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

6. Dépôt - rapport d'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'exercice 2024

Objet : déposer le rapport d'application du Règlement sur la gestion contractuelle SH-675 dont l'objet est de régir l'attribution des contrats.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle pour y prévoir des mesures visant notamment à prévenir divers gestes et conduites illégaux.

Cette Loi exige également que la municipalité dépose annuellement un rapport sur l'application de son règlement municipal.

7. Dépôt - déclarations d'intérêts pécuniaires

Objet : prendre acte du dépôt, par la greffière, des déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par les membres du conseil.

À titre de membres d'un conseil municipal, les élus doivent divulguer certains intérêts pécuniaires en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

Cette déclaration doit être déposée devant le conseil dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection (7 novembre 2025) donc au plus tard le 6 janvier 2026 et mise à jour annuellement.

Cette déclaration d'intérêts doit notamment mentionner :

- les immeubles qu'il possède sur le territoire de la Ville;
- les intérêts dans des personnes morales susceptibles d'avoir des marchés avec la Ville ou tout organisme municipal dont il ou elle fait partie ;
- les emplois et les postes d'administrateur qu'il ou elle occupe ;
- l'existence de certains types d'emprunts qu'il ou elle a contractés ou accordés.

Conséquemment, le membre du conseil devra par la suite, en regard de sa déclaration, divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil le concerne. Après ce dépôt, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration doit être mentionné par écrit à la greffière dans les 60 jours suivant le changement.

8. Embauche - chef de division - immeubles, parcs et plateaux sportifs - Service des travaux publics

Objet : embaucher une personne au poste de chef de division - immeubles, parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics.

À la suite du départ du titulaire du poste de chef de division – immeubles et de la fusion des divisions « immeubles » et « parcs et plateaux sportifs » au Service des travaux publics, le Service du capital humain a procédé à l'affichage dans le cadre d'un concours externe afin de pourvoir le poste.

L'objet de la résolution est d'embaucher Richard St-Pierre au poste de chef de division - immeubles, parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués et selon les conditions de travail spécifiques établies.

9. Embauche - conseiller stratégique en planification et amélioration continue au Bureau de la performance et de l'innovation - Direction générale

Objet : embaucher une personne au poste de conseiller stratégique en planification et amélioration continue au Bureau de la performance et de l'innovation à la Direction générale.

Dans le cadre de la création d'un poste de conseillère ou conseiller stratégique en planification et amélioration continue, le Service du capital humain a procédé à l'affichage dans le cadre d'un concours externe afin de pourvoir ce poste.

L'objet de la résolution est d'embaucher Yves Gauthier au poste de conseiller stratégique en planification et amélioration continue selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués de la Ville de Shawinigan et selon les conditions de travail spécifiques établies.

10. Engagement et signature - entente de développement culturel 2026-2027

Objet : autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Aide aux initiatives et partenariat du Programme d'ententes de développement culturel 2026-2027.

Le ministère a informé la Ville qu'elle pouvait présenter une demande dans le cadre de ce programme puisque son plan d'action a été jugé admissible.

Une somme de 139 800 \$ a été réservée sur deux ans en fonction des projets qui figurent dans le plan d'action.

L'objet de la résolution est d'autoriser la Direction du Service loisirs, culture et vie communautaire, à présenter et à signer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, dans le cadre de l'Aide aux initiatives et partenariat du programme d'Ententes de développement culturel 2026-2027;

Puis, d'autoriser, le cas échéant, le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir afin de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention.

De plus, la Ville doit confirmer son engagement financier de la Ville de 100 200 \$.

11. Signature - addenda - gestion du Parc de l'île Melville

Objet : autoriser la signature d'un addenda afin de prolonger d'une année le contrat relatif à une délégation par mandat d'offre de service récréotouristique, d'occupation, d'exploitation et de gestion du Parc de l'île Melville qui devait se terminer le 31 décembre 2025. L'addenda prévoit une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 ainsi qu'une augmentation selon l'indice des prix à la consommation pour le montant de la contrepartie détaillée comme suit :

Complexe récréotouristique : 184 500 \$
Station plein air Val-Mauricie : 110 905 \$.

12. Signature - addendas - ententes FRR volet 4

Objet : autoriser la signature d'addendas visant à repousser certaines dates limites prévues aux ententes avec des organismes bénéficiaires du programme du FRR volet 4.

En effet, la transmission du rapport d'utilisation de la subvention est reportée au 1^{er} octobre 2027 alors que la date limite du dernier versement de subvention est reportée au 1^{er} décembre 2027, ce qui donne un délai additionnel pour la réalisation des projets.

La liste des projets dont l'entente fait l'objet d'un addenda sont :

La Factrie 701 (Pôle d'attraction culturelle et formations artistiques à vocation sociale)

Fonds Laprade (Accès TI citoyens)

Coop Nitaskinan (Onilam, espace culturel autochtone)

Regroupement des gens d'affaires secteur Shawinigan-Sud (plan de développement)

La Brouette (Shawi transforme)

CPE La Bottine Souriante (recrutement international)

Centre Roland-Bertrand (Oasis agriculture urbaine)

Artistes super qualité

Regroupement des gens d'affaires centre-ville (plan de développement)

Centre de services scolaires de l'Énergie (projets numériques)

Sainte-Flore - Rendez-vous des peintres (art visuel dans la communauté)

Odaci (Danse au coeur de la communauté)

Digihub (Nos aînés actifs et connectés)

Centre d'entraide aux rayons du soleil (Logis-Aide).

13. Contrat - analyses de laboratoire - analyse des eaux et suivi environnemental

Objet : octroyer le contrat pour l'analyse de l'eau potable, incluant les eaux brutes de lacs et de puits, les eaux usées, les eaux de dépôts des neiges usées, les eaux de dépôts de matériaux secs, les eaux des piscines et des plages, les eaux de systèmes de refroidissement, les eaux de surface ainsi que les eaux de la station de traitement d'eau du Lac à la pêche au plus bas soumissionnaire conforme.

L'objet de la résolution est d'accorder le contrat à Eurofins Environex au montant approximatif de 708 693,75 \$ et d'une durée de 36 mois, soit pour la période du 1^{er} février au 31 janvier 2029. Ce montant total du contrat est établi en fonction de quantités estimatives. Les paiements se feront selon les prix unitaires déposés dans la soumission retenue.

14. Contrat - services professionnels - contrôle des insectes piqueurs

Objet : octroyer le contrat pour le contrôle des insectes piqueurs à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

À la suite d'un appel d'offres public avec système de pondération, l'objet de la présente résolution est d'accorder le contrat à GDG Environnement Itée, pour un montant de 753 000 \$ pour l'année 2026. Le contrat prévoit une option de renouvellement pour 2 périodes supplémentaires d'une année.

Le prix soumis représente une baisse d'environ 17 % par rapport à l'année 2025.

Il est important de mentionner que les propriétaires ne souhaitant pas que le traitement soit appliqué sur leurs propriétés peuvent demander une exclusion

15. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-1.117 - conseil municipal et ses comités, circulation, stationnement, garde et contrôle des animaux et tarification

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de la circulation, du stationnement, de la garde et le contrôle des animaux et de la tarification et déposer le projet de règlement SH-1.117 à cette fin.

Les sujets abordés dans ce projet de règlement sont :

- le calendrier des séances du comité exécutif pour l'année 2026;
- le changement de modalités en regard des activités courantes relatives aux paiements;
- la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- l'ajout de précisions quant aux exceptions applicables aux délégations de pouvoir en lien avec les crédits de la Ville qui s'étendent sur plus d'un exercice financier;
- l'application de la limitation de vitesse à 40 km/h à la rue des Chaland;
- l'ajout des traverses piétonnières sur l'avenue du Collège;
- les tracés dédiés aux véhicules hors route;
- des permissions et des restrictions au stationnement sur différents tronçons de rue ou stationnements municipaux;
- la renumérotation de certains articles du titre sur la garde et le contrôle des animaux;
- l'indexation des tarifs municipaux.

16. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-602.1 – traitement des élus municipaux de la Ville de Shawinigan

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le règlement SH-602 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Shawinigan et déposer le projet de règlement SH-602.1 à cette fin.

Cette modification a pour objet d'ajouter une disposition en regard de l'utilisation d'un véhicule de fonction par le maire et statuer sur le pourcentage d'indexation annuelle de la rémunération des membres du conseil.

17. Administration et gestion de la Marina de Grand-Mère - utilisation d'un système de pondération

Objet : autoriser l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre d'un appel d'offres pour l'administration et la gestion de la Marina de Grand-Mère.

La Ville doit procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour l'administration et la gestion de la Marina de Grand-Mère. Pour atteindre le niveau de qualité recherché quant au service, il y a lieu de mettre en place un système de pondération des offres en vertu de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes par lequel le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont chacune d'elles obtient un nombre de points basés sur différents aspects, dont le prix .

L'objet de la résolution est d'exercer le choix de retenir le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du processus d'adjudication du contrat pour l'administration et la gestion de la Marina de Grand-Mère selon les critères suivants :

Grille d'évaluation	Pondération
1. Qualification et expérience du soumissionnaire	/30
2. Compétence et expérience du maître de port	/25
3. Compréhension du mandat, organisation de l'équipe et méthodologie	/25

4. Prix	/20
POINTAGE TOTAL	/100

En cas d'égalité, le soumissionnaire retenu est celui qui a obtenu le plus haut pointage total des critères qualitatifs. En cas de double égalité du plus haut pointage total des critères qualitatifs et de la compensation financière, la sélection est effectuée par tirage au sort entre les soumissionnaires ex aequo.

18. Présentation - travaux, entraves et détours du ministère des Transports et de la Mobilité durable

Objet : prendre acte de la présentation, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, des travaux prévus pour 2026 et 2027 mentionnés à la liste des travaux ainsi que les entraves et les détours y découlant.

Les travaux réalisés sont en lien avec un ponceau et des structures situées sur l'autoroute 55 entre les sorties 223 et 226 ce qui entrainera la fermeture complète de l'autoroute avec circulation en contresens ainsi que la fermeture de la 15^e Rue.

19. Adoption - Programme de commandites et contributions

Objet : établir un programme de commandites et contributions pour assurer un traitement clair, équitable et transparent des demandes, tout en favorisant une saine gestion des fonds publics et la dynamisation du milieu.

Ce programme permet d'établir un cadre d'analyse des demandes de commandites et de contributions. Il vise à soutenir les bénévoles, les associations et les organismes qui contribuent au rayonnement de la Ville et au développement collectif par la réalisation de projets qui sont en cohérence avec les axes stratégiques de développement et les valeurs de la Ville, tels qu'inscrits dans le plan stratégique et dans les politiques municipales.

Il est complémentaire au Programme de soutien aux événements.

20. Adoption - Programme de soutien aux événements

Objet : adopter la version révisée du Programme de soutien aux événements découlant de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan.

La révision du programme se fait en concordance avec l'instauration du nouveau programme de commandites et contributions.

Les objectifs recherchés sont d'offrir un soutien financier équitable et profitable aux organismes, aider à la prospérité des événements, encourager les initiatives pour diminuer l'impact environnemental et qui favorisent l'accessibilité universelle, supporter les promoteurs d'événements d'envergure permettant des retombés économiques et une attractivité touristique favorable à la Ville, offrir un soutien financier plus intéressant tout en permettant à la Ville une certaine prévisibilité financière et positionner Shawinigan de manière plus attractive pour les promoteurs d'événements de grande envergure.

21. Adoption - politique locale relative au Programme Élan

Objet : adopter la politique locale relative au Programme Élan qui vise à offrir un soutien financier aux entreprises en phase de démarrage ou lors de processus de relève/rachat d'entreprises dans une perspective de stimuler l'économie locale et favoriser des retombées économiques positives.

La création de ce programme est le fruit d'une mobilisation entre les acteurs municipaux et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'enveloppe globale allouée par ce dernier est de 300 000 \$ et a été subdivisée proportionnellement à la taille des municipalités/villes participantes. À noter que la Ville de Shawinigan s'est vue octroyer un montant de 45 600 \$. Le programme ÉLAN est administré par Développement Mauricie, à titre d'organisme mandataire du projet.

22. Reddition de comptes - programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration - ministère des Transports et de la Mobilité durable

Objet : approuver les dépenses d'un montant de 206 535,94 \$ relativement aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Les travaux d'amélioration réalisés sur la rue Lavergne sont éligibles à une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration.

23. Approbation - implantation d'une structure de radiocommunication - 49e Rue

Objet : appuyer le projet d'implantation d'une structure de radiocommunication sur une partie du lot 5 940 471 du Cadastre du Québec, 1930, 49^e Rue.

Bell Mobilité projette l'installation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Shawinigan afin de desservir la communauté de proximité. L'entreprise s'est entendue avec les propriétaires du lot 5 940 471, au 1930, 49^e Rue à Shawinigan pour conclure un bail afin d'installer un pylône autoportant de 60 mètres de hauteur.

La présente résolution s'inscrit dans la procédure d'Industrie Canada applicable à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion.

Bien que l'implantation des structures de télécommunications soit de juridiction fédérale et que la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis, la procédure prévoit l'obtention d'un avis favorable sur l'emplacement proposé.

24. Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil

Objet : adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 conformément à la Loi sur les cités et villes :

Mardi, le 13 janvier à 19 h;	Mardi, le 7 juillet à 19 h;
Mardi, le 10 février à 19 h;	Mardi, le 18 août à 19 h;
Mardi, le 10 mars à 19 h;	Mardi, le 15 septembre à 19 h;
Mardi, le 7 avril à 19 h;	Mardi, le 13 octobre à 19 h;
Mardi, le 12 mai à 19 h;	Mardi, le 10 novembre à 19 h;
Mardi, le 9 juin à 19 h;	Mardi, le 8 décembre à 19 h.

25. Adoption - mise à jour - Code d'éthique pour les usagers du lac des Piles

Objet : autoriser l'application du Code d'éthique pour les usagers du lac des Piles, mis à jour, et visant à encadrer les usages et à promouvoir des pratiques responsables sur le lac.

Bien que la Ville n'ait pas juridiction sur les plans d'eau pour faire appliquer des limites de vitesse ou des comportements sécuritaires, un code d'éthique établit un contrat social avec les usagers. Le code applicable au lac des Piles a été élaboré et mis à jour en collaboration avec l'Association des propriétaires du lac des Piles.

26. Adoption - Code d'éthique pour les usagers de la rivière Saint-Maurice

Objet : autoriser l'application du Code d'éthique pour les usagers de la rivière Saint-Maurice et visant à encadrer les usages et à promouvoir des pratiques responsables sur la rivière.

Bien que la Ville n'ait pas juridiction sur les plans d'eau pour faire appliquer des limites de vitesse ou des comportements sécuritaires, un code d'éthique établit un contrat social avec les usagers. Ce code résulte du comité de travail regroupant plusieurs intervenants, dont des citoyens riverains. Il s'applique également à la municipalité de Grandes-Piles.

27. Approbation - Programmation de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ - 2024-2028

Objet : approuver la programmation de travaux à présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour la période 2024 à 2028.

La Ville a obtenu une confirmation d'aide de 14 901 238 \$ ainsi qu'une bonification de 10 %, soit 1 490 125 \$. Par cette résolution, la Ville soumet sa programmation pour approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

28. Augmentation du nombre d'unités subventionnées - programme de supplément au loyer - Office municipal d'habitation de Shawinigan (OMH)

Objet : approuver la demande de l'OMH d'augmenter d'une unité pour le nombre d'unités subventionnées via le programme de supplément au loyer pour la Coopérative de solidarité en habitation de St-Jean-des-Piles.

La contribution de la municipalité équivaut à 10 %, donc un coût supplémentaire de 550 \$ pour 2026. Le nombre total d'unités subventionnées pour cet organisme est maintenant de onze.

29. Engagement et versement - aides financières - Programme d'adaptation de domicile

Objet : accepter les demandes d'aides financières reçues dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Deux dossiers font partie de cette demande pour un montant total de 71 475,49 \$.

30. Affectation - réserve financière - programme d'autoassurance

Objet : affecter un montant de 200 000 \$ prévu à même le budget 2025 à la réserve financière du programme d'autoassurance créée par le règlement SH 653.

Afin d'économiser en primes d'assurances, la Ville a haussé les seuils de ses franchises depuis quelques années. Ainsi, la réserve servira au financement des réclamations sous la franchise et non couvertes par les assurances.

31. Affaires nouvelles

32. Période de questions

33. Levée de la séance

Chantal Doucet

Me Chantal Doucet
Greffière